

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 décembre 2021

### Délibération n°2021-39 portant adoption du numerus clausus normaliens étudiants, promotion 2022

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure, art. 26 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à 138 le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants dans les départements Sciences et Lettres pour la rentrée 2022, réparties comme suit :

- 60 places Concours normaliens étudiants Lettres.
- 60 places Concours normaliens étudiants Sciences.
- 4 places Médecine humanités.
- 10 places Médecines Sciences.
- 4 places Frontcog.

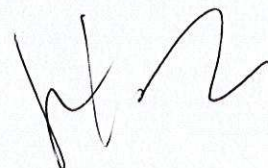
#### **Nombre de membres en exercice : 26**

Présents et connectés : 19	Pour : 24
Procurations : 5	Contre : 0
Votants : 24	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 15 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Mise en ligne le : 16 décembre 2021